

Année 2007

Date de parution
JUILLET 2007

JOURNAL DE LA MUNICIPALITE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

ORDURES MENAGERES

Depuis le 3 juillet et jusqu'à fin août, le ramassage des ordures ménagères aura lieu 4 fois par semaine le lundi, mercredi, vendredi et samedi (le samedi uniquement dans la cité).

Il est rappelé que, par arrêté municipal, le stationnement de tout véhicule est interdit rue Saint Jean et rue Saint Jacques du 15 mai au 30 septembre de 10h à 19 h.

Secrétariat de la Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi/Mardi
Vendredi
15h/18h

Fermeture pour Congés annuels

du 24 au 30 juillet 2007
et du 20 au 26 Août 2007

L'ETE : SES FESTIVITES...

Vendredi 20 juillet

18 h, inauguration du Corps de Garde de la Porte d'Espagne :

- Présentation des travaux de restauration et d'aménagement, pour un montant de 114 489 euros, réalisés avec le concours financier de la Communauté Européenne dans le cadre du Programme Interreg III A « Patrimoine Militaire Frontalier Catalan » piloté par l'Association pour le Patrimoine Frontalier Catalan. Architecte : Manuel BRANCO
- nouvelle entrée des remparts, (en fait, rétablissement de l'entrée initiale, et prochaine boutique de vente de produits dérivés)
- présentation de l'exposition « Villefranche de Conflent » réalisée par le Réseau Culturel Terres Catalanes dans le cadre de son itinéraire « châteaux et fortifications »
- inauguration de l'exposition « Vauban et le Pays Catalan », réalisée par le Conseil Général des Pyrénées Orientales

19 h, Salle des Fêtes, réunion publique

présidée par M. Christian BOURQUIN, Président du Conseil Général des P.O. et Président du Comité de Soutien de Mont-Louis et Villefranche-de-Conflent, sur le thème « En route vers l'UNESCO ». Ouverte à tous.

Samedi 21 juillet : Fête Patronale de la St Jacques

- 16 h danseurs catalans de St Laurent de Cerdans (place de l'Eglise)
- 22 h 15 feu d'artifice (Porte d'Espagne)
- 22 h 30 bal place de l'Eglise (groupe Nadine Bertran)

Dimanche 22 juillet :

- 16 h Cobla Mil-lenaria (place de l'Eglise)
- 16 h 30 concours de pétanque en doublettes formées (terrain fausse braye-sud)

Samedi 3 et Dimanche 4 août (sous réserve) : l'Infante

- 21 h Bastion de Corneilla (accès par l'entrée des remparts, porte d'Espagne), spectacle de lecture théâtralisée et de danse autour du roman « L'Infante », de Louis Bertrand, consacré à la conspiration de Villefranche de Conflent en 1674
- gratuit mais nombre de places limité. Il est prudent de s'inscrire à l'entrée des remparts (04.68.96.16.40)

Dimanche 5 août : Festival Pablo Casals

17 h 30, église St Jacques : "to B.... or not to B....". Oeuvres de Berio, Berg et Bartok interprétées par Christian Altenburger, Véronique Bogaerts et Hagai Shaham (violon), Michel Lethiec (clarinette), Peter Frankl et Denis Weber (piano)

Tous les jeudis, à partir de 21 h, concours de pétanque en doublettes formées au terrain de la fausse-braye sud.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le bureau de poste de la rue St Jacques a définitivement fermé ses portes. Il a été remplacé, depuis le 1er janvier, par l'Agence Postale Communale, située au rez-de-chaussée de la Mairie, place de l'Église, et où Nicolas PANABIERE effectue du lundi au vendredi de 9 à 12h et de 14 à 18 h, et le samedi de 9 à 12 h, l'essentiel des opérations postales.

POINT INFORMATION COMMUNAL

Le même local que ci-dessus accueille, tous les jours de 9 à 12h et de 14 à 18h et le dimanche de 10h30 à 12h et de 14 à 17h, le Point d'Information Communal, où Nicolas PANABIERE et ses collaboratrices répondent à l'ensemble des demandes d'information touristique, qui peuvent également être sollicitées au 04.68.96.22.96.. C'est aussi la centrale de réservation et d'accueil des gîtes communaux.

L'ÉGLISE

Pendant la saison touristique, Rachel BOURDIER, Micheline FALGAS, et Myriam RAFFY se relaient, à la demande de la Municipalité, pour assurer l'ouverture quotidienne de l'église St Jacques de 15 à 18 h. Messe, célébrée par l'abbé Christophe, le dimanche à 18 heures.

....ET SES CLOCHES

A Villefranche comme dans tout village, il est des gens qui se plaignent du carillon des cloches de l'église, de l'heure marquée par le Beffroi de l'Hôtel de Ville, voire du bruit de la rivière. De récentes jurisprudences ont été unanimes et formelles sur tous ces points : ce sont, avec le bruit du vent et le chant du coq, des éléments qui font partie indissociable de l'univers sonore d'un village. Il est donc exclu de chercher à les supprimer ou à les limiter.

LES RUISSEAUX

L'écoulement permanent de l'eau dans les caniveaux de notre cité est, également, un élément de notre patrimoine, dont l'origine réside dans les dispositions édictées prises par Vauban en matière d'hygiène et de salubrité publique. Il est donc exclu d'en interrompre le cours. En revanche, les villefrancois sont invités à signaler sans délai en Mairie toute anomalie constatée dans le débit (trop fort ou trop faible) pour que le personnel communal puisse procéder rapidement aux réglages nécessaires. Les coupures totale d'eau ne sont pas de la responsabilité de la Commune mais de l'Usine EDF qui doit fournir en eau en priorité la passe à poisson (directive de la Fédération de Pêche)

TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

La Direction Départementale de l'Équipement a mis à jour, avec l'aide appréciée de la secrétaire de Mairie Nathalie LLOBET, le tableau de classement des voies communales qui se répartissent comme suit :

- Voies communales à caractère de chemin
- Voies communales à caractère de rue
- Voies communales à caractère de places ou parkings

On comprendra mieux la charge de travail des employés communaux quand on saura qu'ils ont à entretenir 2 310 m de rues et 8 887 m² de superficie de places et parkings !

BUDGET COMMUNAL 2007 : LES 4 TAXES

Il a été adopté par le Conseil Municipal sur les bases suivantes :
Les taux des 4 taxes ont été maintenus sans changement par rapport à 2006, soit :

	Taux communal 2007	Moyenne nationale 2006	Moyenne départementale 2006
Taxe d'Habitation	8.56	14.45	13.53
Foncier Bâti	13.53	18.53	19.79
Foncier Non Bâti	37.16	44.20	46.65
Taxe Professionnelle	13.99	15.70	X

BUDGET COMMUNAL 2007 : RÉPARTITION

	Budget 2007	Budget 2006	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
INVESTISSEMENT	584 513 €	580 136 €	190 777.80 €	233 614.70 €
FONCTIONNEMENT	504 315 €	507 604 €	416 730.91 €	450 878.31 €
Excédent d'investissement 2006	57 899.76 €			
Excédent cumulé 2006	134 571.04 €			

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2007

	Budget 2007	Budget 2006	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
INVESTISSEMENT	235 401 €	87 814 €	50 478.31 €	71 660.47 €
FONCTIONNEMENT	65 731 €	58 404 €	50 008.52 €	51 487.86 €
Excédent d'investissement 2006	32 433.70 €			
Excédent cumulé 2006	2 441.68 €			

RESTAURATION DU BASTION DE LA MONTAGNE DES ASPICS

Budget global de l'opération (charpente, couverture en lloses, maçonnerie, réfection de l'échauguette) : 178 189 €

- Financements extérieurs :

▪ DRAC	74 500 €
▪ Conseil Général P.O.	44 700 €
▪ Conseil Régional L.R.	20 000 €

TOTAL 139 200 €

- Participation communale : 38 989 €

- Récupération de TVA (dans 2 ans) : 22 348 €

Solde effectif à la charge de la Commune 16 641 €

Pourcentage pris en charge par les financements extérieurs : 91 %

Pourcentage à la charge de la commune : 9 %

RESTAURATION DU CORPS DE GARDE

Budget total de l'opération (maçonnerie, peinture, menuiseries bois et métallerie, électricité, plomberie, etc...) : **114 489 €**

Financements extérieurs :

▪ INTERREG III A	48 783 €
▪ Conseil Général P.O.	29 270 €
TOTAL	78 053 €

- Participation communale : 36 436 €
- Récupération de TVA (dans 2 ans) : 13 176 €

Solde effectif à la charge de la Commune 23 260 €

Pourcentage pris en charge par les financements extérieurs : 80 %

Pourcentage à la charge de la commune : 20 %

PROJETS ET ETUDES EN COURS

Rénovation de la voirie et des réseaux : les conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune, réalisé en 2006, font apparaître une vétusté significative notamment dans le haut de la rue St Jean. La commune a donc décidé de confier une mission complète de réflexion sur l'ensemble de la voirie de Villefranche.

Après lancement d'un appel d'offre c'est le Bureau d'Etudes GINGER ENVIRONNEMENT de Montpellier qui est retenu pour la maîtrise d'ouvrage.

Objectifs : réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement, des branchements en plomb et traitement des sols, des trottoirs, des places et placettes.

Réfection du chemin de ronde Nord Est (de l'extrémité de la rue des Tisserands au Bastion du Dauphin) : des infiltrations d'eau affectent dangereusement aussi bien les remparts nord-est que les maisons riveraines. Il s'agit donc :

- d'effectuer des fouilles archéologiques
- de mettre à jour, réparer et compléter le réseau des canalisations en place
- d'installer des dispositifs d'assainissement (drains, évacuations)
- de rétablir le profil initial du chemin de ronde
- de traiter le sol avec un revêtement écologique (graviers agglomérés dans un liant d'origine végétale)

Budget global de l'opération : **182 000 €**

- Financements extérieurs :

▪ Conseil Général (subvention obtenue)	48 078 €
▪ Dotation Globale d'Equipement (obtenue)	36 542 €
▪ Conseil Régional L.R. (obtenue)	54 813 €
TOTAL	139 433 €

Solde effectif à la charge de la Commune 42 567 €

▪ Pourcentage pris en charge par les financements extérieurs : 77 %

▪ Pourcentage à la charge de la commune : 23 %

Eclairage public : après l'étude diagnostique de 2006 réalisée par le Bureau d'Etudes Zénith TOPO, la commune a décidé d'engager une première tranche de travaux de mise en conformité des lanternes existantes, ainsi que l'ajout de quelques points lumineux supplémentaires dans Villefranche de Conflent intra-muros pour améliorer l'éclairage. La seconde tranche portera sur l'amélioration et la mise en valeur de l'illumination des remparts

Budget global de l'opération complète : **73 303 €**

- Financements extérieurs :

▪ SYDEL	24 400 €
▪ Conseil Général des P.O.	24 400 €
TOTAL	48 800 €

- Participation communale : 24 503 €

- Récupération de TVA (dans 2 ans) : 9 150 €

Solde effectif à la charge de la Commune 15 353 €

▪ Pourcentage pris en charge par les financements extérieurs : 80 %

▪ Pourcentage à la charge de la commune : 20 %

RESTAURATION DU CORPS DE GARDE

Budget total de l'opération (maçonnerie, peinture, menuiseries bois et métallerie, électricité, plomberie, etc...) : **114 489 €**

Financements extérieurs :

▪ INTERREG III A 48 783 €

▪ Conseil Général P.O. 29 270 €

TOTAL 78 053 €

- Participation communale : 36 436 €

- Récupération de TVA (dans 2 ans) : 13 176 €

Solde effectif à la charge de la Commune 23 260 €

Pourcentage pris en charge par les financements extérieurs : 80 %

Pourcentage à la charge de la commune : 20 %

PROJETS ET ETUDES EN COURS

Rénovation de la voirie et des réseaux : les conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune, réalisé en 2006, font apparaître une vétusté significative notamment dans le haut de la rue St Jean. La commune a donc décidé de confier une mission complète de réflexion sur l'ensemble de la voirie de Villefranche.

Après lancement d'un appel d'offre c'est le Bureau d'Etudes GINGER ENVIRONNEMENT de Montpellier qui est retenu pour la maîtrise d'ouvrage.

Objectifs : réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement, des branchements en plomb et traitement des sols, des trottoirs, des places et placettes.

Réfection du chemin de ronde Nord Est (de l'extrémité de la rue des Tisserands au Bastion du Dauphin) : des infiltrations d'eau affectent dangereusement aussi bien les remparts nord-est que les maisons riveraines. Il s'agit donc :

- d'effectuer des fouilles archéologiques
- de mettre à jour, réparer et compléter le réseau des canalisations en place
- d'installer des dispositifs d'assainissement (drains, évacuations)
- de rétablir le profil initial du chemin de ronde
- de traiter le sol avec un revêtement écologique (graviers agglomérés dans un liant d'origine végétale)

Budget global de l'opération : **182 000 €**

- Financements extérieurs :

▪ Conseil Général (subvention obtenue) 48 078 €

▪ Dotation Globale d'Equipement (obtenue) 36 542 €

▪ Conseil Régional L.R. (obtenue) 54 813 €

TOTAL 139 433 €

Solde effectif à la charge de la Commune 42 567 €

▪ Pourcentage pris en charge par les financements extérieurs : 77 %

▪ Pourcentage à la charge de la commune : 23 %

Eclairage public : après l'étude diagnostique de 2006 réalisée par le Bureau d'Etudes Zénith TOPO, la commune a décidé d'engager une première tranche de travaux de mise en conformité des lanternes existantes, ainsi que l'ajout de quelques points lumineux supplémentaires dans Villefranche de Conflent intra-muros pour améliorer l'éclairage. La seconde tranche portera sur l'amélioration et la mise en valeur de l'illumination des remparts

Budget global de l'opération complète : **73 303 €**

- Financements extérieurs :

▪ SYDEL 24 400 €

▪ Conseil Général des P.O. 24 400 €

TOTAL 48 800 €

- Participation communale : 24 503 €

- Récupération de TVA (dans 2 ans) : 9 150 €

Solde effectif à la charge de la Commune 15 353 €

▪ Pourcentage pris en charge par les financements extérieurs : 80 %

▪ Pourcentage à la charge de la commune : 20 %

.....ET SES REGLEMENTATIONS

L'été, avec la chaleur qui modifie les modes de vie, et les touristes qui affluent, il importe d'adapter les règles de vie en société dans notre village :

- le stationnement (interdit de 10 à 19 h sur toute l'emprise des rues St Jacques et St Jean, jusqu'au 15 septembre), arrêté consultable en Mairie
- l'occupation temporaire de l'espace public par des dispositifs publicitaires et ou commerciaux, arrêté consultable en Mairie
- l'occupation privative de la chaussée par des cônes de chantier ou autres dispositifs
- les jeux de ballon sur la voie publique

PLAN CANICULE

Dans le cadre de la prévention des conséquences d'une canicule en 2007, des instructions ministérielles relatives à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées doivent être mises en place.

La municipalité doit organiser un dispositif d'alerte et de veille. Pour cela un recensement, à titre préventif, doit être réalisé. C'est pourquoi il est demandé à toutes les personnes qui le souhaitent de venir en Mairie afin de se faire inscrire, ou de faire inscrire un parent, un voisin, sur le registre ouvert à cet effet (plus de 65 ans, handicapés ou isolés).

MESURES DE PREVENTION INFLUENZA AVIAIRE

La suspicion d'influenza aviaire sur trois cygnes trouvés morts en Moselle a été confirmée. Le Ministre de l'Agriculture vient donc de prendre un arrêté, faisant passer le niveau de risque de « modéré » à « élevé ».

Ce changement de niveau de risque a pour conséquence la mise en application de mesures visant principalement à prévenir la contamination des volailles et oiseaux domestiques par les oiseaux sauvages. La principale mesure applicable dans les Pyrénées Orientales est le confinement obligatoire des volailles et oiseaux. Tout détenteur de volailles ou oiseaux est tenu de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter tout contact avec les oiseaux sauvages.

Il faut rappeler les éléments fondamentaux suivants :

- l'influenza aviaire est une maladie des oiseaux domestiques et sauvages, et l'amalgame ne doit pas être fait avec le risque de pandémie grippale humaine
- le risque se limite actuellement en France aux oiseaux sauvages
- les volailles mises sur le marché français font l'objet de contrôles sanitaires rigoureux des services vétérinaires et peuvent être consommées normalement.

Pour toute information complémentaire : www.agriculture.gouv.fr

ESPACE INFO ENERGIE

Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes organise des permanences de l'Espace Info Energie, avec le Conseil Général, l'ADEME et la Région Languedoc Roussillon.

Des spécialistes sont disponibles gratuitement, sur rendez-vous pour informer les particuliers sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables (condition de réalisation des installations, aides financières, liste des installateurs...)

Ces permanences se tiennent dans les locaux du PNR, rue Dagobert à Mont Louis le dernier jeudi de chaque mois (sauf en juillet et décembre).

Sur rendez-vous uniquement, contacter : PNR : 04.68.04.97.60 ou Espace Info Energie : 04.68.85.82.18.

Dans les deux cas, il est prévu une zone tampon, allant bien au-delà des actuels périmètres de protection des Monuments Historiques, pour protéger notamment les cônes de vision sur la cité. L'agrément par l'UNESCO n'ayant pas de valeur réglementaire opposable, il est prévu, dans les deux cas, de faire coïncider la « zone tampon UNESCO » avec le périmètre d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) intercommunale

LE PLAN DE GESTION

Chacun des sites adhérent au Réseau des Sites Majeurs de Vauban est tenu de rédiger un plan de gestion. Celui de la Municipalité de Villefranche a été préparé et transmis dans les délais. Il va être prochainement repris et complété pour être mis en cohérence avec ceux des autres sites, dans un souci de démarche unitaire.

Une fois adoptés par l'ensemble des partenaires concernés, ces plans de gestion, qui définiront les ambitions et stratégies des responsables de chaque site en vue de la préservation et de la valorisation culturelle et économique de celui-ci, seront librement consultables par le public.

LE MOT DE M. JEAN LOUIS FOUSSERET, MAIRE DE BESANÇON PRESIDENT DU RESEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN

Pour nos communes et pour les territoires qui les entourent, l'inscription de l'œuvre de Vauban sur la liste du patrimoine mondial sera un formidable encouragement à poursuivre le travail qu'elles ont engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation des ouvrages de l'un des plus grands architectes de tous les temps.

Après avoir, dans de nombreux cas assumé le fait de devenir propriétaires de ce patrimoine, les collectivités locales ont le souci dans tous les cas d'en assurer la transmission aux générations futures et de le faire mieux connaître à nos concitoyens.

En fait, elles se sont ainsi engagées depuis de nombreuses années dans des plans de gestion des fortifications auxquels il ne manquait que d'être explicités, développés et mis en forme. Ces plans sont pour nous de véritables engagements à développer autour des ouvrages de Vauban que l'histoire nous a laissée en héritage.

Grâce à ces plans de gestion, les communes du réseau et beaucoup d'autres collectivités fédéreront les énergies citoyennes autour de l'œuvre et des valeurs humanistes dont elle est porteuse afin d'en réussir la transmission aux générations futures.

ET MAINTENANT...

Les experts de l'ICOMOS, mandatés par l'UNESCO pour s'assurer de la qualité et donc de la recevabilité de la candidature, vont désormais étudier, sur dossier et sur le terrain, d'une part la qualité et l'intégrité architecturale du site et de sa valeur universelle exceptionnelle, et d'autre part la pertinence et la validité des stratégies de gestion à long terme des structures responsables, lesquelles se seront dotées à cette fin de comités de pilotage.

La décision définitive sera connue probablement fin juin 2008. D'ici là, les villefrancois sont invités à venir découvrir et apprécier les travaux de mise en valeur du patrimoine architectural de notre cité, ainsi que les expositions qui leur sont et seront proposées, et à participer aux débats et tables rondes qui seront organisés à leur intention.

VERNET-LES-BAINS. LE FORT



Phototypie Labouche frères, Colouse.

H. Malart, éditeur